



SOUS-PREFECTURE D'ISTRES
N° 2024/01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CARRY-LE-ROUET**

SEANCE DU 24 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 24 janvier, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Madame Valérie GUARINO, Vice-Présidente du CCAS,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 12 janvier 2024

Nombre de membres	Les membres présents en séance :
En exercice : 13	Mme GUARINO - M. BARNAKIAN -
Présent(s) : 08	Mme GUIONNET - M. MARZA
Pouvoir(s) : 04	Mme BISSON GUENOUN - Mme DAUBOL -
Absent(s) : 01	M. POTAUX - M. SEGUIN
Délibération comportant 3 pages	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
	M. CARPENTIER à Mme GUARINO
	Mme JULIEN à M. BARNAKIAN
	Mme BELGACEM à Mme DAUBOL
	Mme TRIGNAN à Mme GUIONNET
	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir : 01
	M. LIVON
	Le ou les membre(s) absent(s) : /

Secrétaires de Séance : Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme Patricia GOMEZ, directrice du CCAS

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS ENTRE LA
VILLE ET LE CCAS DE CARRY-LE-ROUET**

Document annexé : Convention

RAPPORTEUR : Mme Valérie GUARINO, Vice-Présidente du CCAS

Mme Valérie GUARINO, Vice-Présidente du CCAS, soumet aux administrateurs du CCAS la convention approuvée au conseil municipal de la Ville de Carry-le-Rouet du 20 décembre 2023 portant sur le renouvellement de la mise à disposition d'un minibus au CCAS.

La Vice-Présidente du CCAS rappelle aux administrateurs que la Commune de Carry-le-Rouet a mis en place un service de transport en minibus à destination des personnes âgées de 65 ans et plus ayant des difficultés à se déplacer seules, ne disposant pas de permis de conduire, de véhicule personnel ou ne pouvant plus conduire.

Ce service est aujourd'hui géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune, ce qui nécessite de mettre à disposition le véhicule **Renault Master BJ-036-FQ**, par voie de convention.

La présente convention a pour objet la mise à disposition du véhicule **Renault Master BJ-036-FQ** pour permettre le transport des personnes âgées répondant aux critères tels qu'ils seront établis dans le règlement intérieur.

La mise à disposition est consentie pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2023, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

La dénonciation se fera de manière expresse par courrier adressé à l'autre partie, un mois avant l'échéance de la présente.

La mise à disposition est consentie moyennant versement d'un loyer forfaitaire annuel de 2 500 € (deux mille cinq cent euros) incluant les charges diverses (carburant, assurance, entretien...).

Ce loyer est révisable chaque année à la date anniversaire de la présente, par voie d'avenant. Cette révision inclura le cas échéant les éventuels frais de contraventions, amendes, frais de parking, réparations exceptionnelles (franchises ou frais non pris en charge par l'assureur), réfections de documents, et autres charges imprévues.

La dépense dépend du budget CCAS – chapitre 011

Où l'exposé de Madame Valérie GUARINO, Vice-Présidente du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE :

ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ

- les termes de la convention ci-annexée relative à la mise à disposition d'un minibus de la Ville auprès du C.C.A.S. à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

- 12 voix « POUR »
- 0 voix « CONTRE »
- 0 « Abstention »

ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ

- d'autoriser le Président du CCAS et en cas d'absence du Président la Vice-Présidente à signer ladite convention

- 12 voix « POUR »
- 0 voix « CONTRE »
- 0 « Abstention »

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 24 janvier 2024

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture d'Istres
05 FEV. 2024
Le :
Et publication ou notification
05 FEV. 2024
Du.....



Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet